



LES BONS GESTES • LE BON SENS

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR PROJET DE PLPDMA

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

www.syclum.fr

LES ENJEUX DU PDLPMA

RÉGLEMENTAIRE

LOI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

pour la Croissance Verte du 17 août 2015

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

du 10 février 2020

LOI CLIMAT

et Résilience du 24 août 2021

ENVIRONNEMENTAL

> Réduire la production de déchets et les valoriser

> Permettre un retour au sol de la matière organique

> Préserver les ressources naturelles
> Maîtriser l'impact carbone

SOCIAL

> Participer au développement d'emplois et d'activités d'économie sociale et solidaire

> Sensibiliser et accompagner aux changements de pratiques

> Développer le lien social
> Participer à la santé publique

ÉCONOMIQUE

> Fédérer les acteurs du territoire
> Réduire les gaspillages

> Participer au développement de projets d'économie circulaire
> Engendrer des économies de collecte

et de traitement des déchets
> Maîtriser le budget de la collectivité

LE PLAN D'ACTIONS

5 AXES DE TRAVAIL 18 ACTIONS



AXE 1 :

ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

- 1.1. Renforcer la pratique du compostage domestique
- 1.2. Développer le compostage en collectivité
- 1.3. « Du broyat pour tous ! »
- 1.4. Promouvoir l'exemplarité



AXE 2 :

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- 2.1. Communiquer sur les grandes étapes de l'aliment, de la production au déchet
- 2.2. Sensibiliser le jeune public
- 2.3. Accompagner les bénéficiaires sociaux



AXE 3 :

CONSOMMER DURABLEMENT

- 3.1. Communiquer pour développer le vrac
- 3.2. Mettre en place la consigne du verre et contenants
- 3.3. Accompagner l'usage des couches lavables
- 3.4. Promouvoir l'utilisation de textiles sanitaires lavables
- 3.5. Développer l'événementiel éco-responsable



AXE 4 :

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

- 4.1. Participer à la création d'une plateforme de réemploi
- 4.2. Sensibiliser le public au réemploi
- 4.3. Créer un réseau réemploi/réparation entre acteurs
- 4.4. Développer la réparation



AXE 5 :

RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

- 5.1. Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les professionnels « alimentation – biodéchets »
- 5.2. « Mon entreprise responsable » / « Mon entreprise zéro-déchet »

LES OBJECTIFS

- 49 KG DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR AN PAR HABITANT ENTRE 2021 ET 2028

